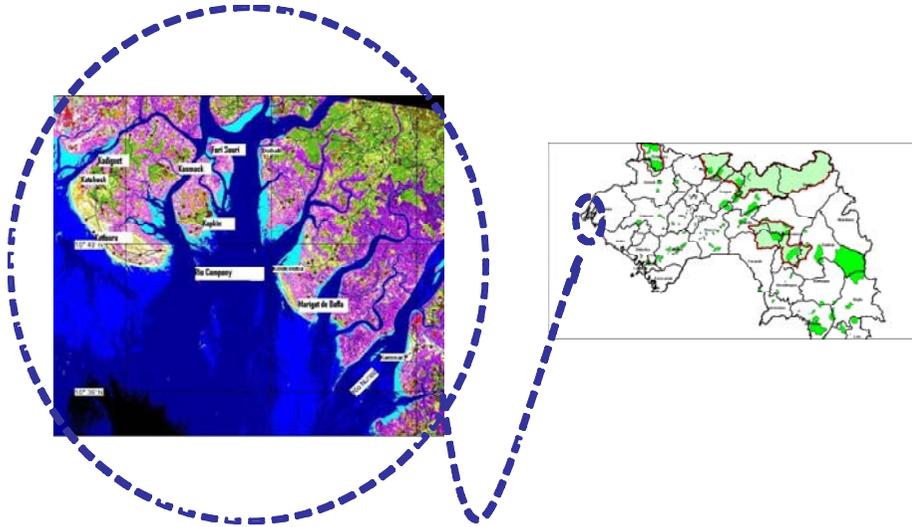


## RESERVE NATURELLE COMMUNAUTAIRE GEREE DES ILES TRISTAO



### Principales pressions :

- Surpêche pour les besoins de consommation des populations riveraines ;
- Coupe de bois des forêts continentales et de la mangrove pour fumer les produits de la pêche ;
- Pollution ménagère par les populations riveraines et par la putréfaction des produits de pêche ;
- Exploitation minière de bauxite à 50km au nord de l'archipel de Tristao. D'autres complexes miniers sont en attente de construction.

**Superficie :** 104 680 ha (d'après l'Art. 3 de l'Arrêté de création)

**Catégorie IUCN :** VI

**Label international :** site Ramsar

## 1- Contexte : D'où part on ?

### Acte et date de création :

La réserve naturelle communautaire gérée des îles Tristao a été créée par arrêté n°A/2009/3997/MPA/MEDD/SGG du 29 décembre 2009.

### Raisons de classement<sup>1</sup> :

- Protection des écosystèmes marins et insulaires et la valorisation de paysages et des savoirs culturels ;
- Développement socio économique des populations locales par l'exploitation durable des ressources ;
- Support du développement d'activités touristiques et de la recherche scientifique.

**Propriétaire foncier :** Etat

### Institution de gestion :

Le Comité de gestion de l'AP est composé de représentants de toutes les parties prenantes. Ce comité est placé sous la tutelle de l'Etat via le Ministère en charge des Aires Protégées, en collaboration avec le Ministère en charge de la Pêche et de l'Aquaculture et le Ministère en charge des collectivités locales (Art. 7 de l'arrêté de création).

### Projets en cours sur l'AP :

L'Institut Jane Goodal appuie les collectivités locales pour leurs activités agricoles (décortiqueuse de céréales). D'autres partenaires sont également présents : l'Union pour le développement socioéconomique de Kanfarandé et Action Plus pour le Développement du Tiers Monde (APDTM). Par le passé, la FAO était intervenue en appui à la pêche artisanale.

### Limites de l'AP :

Aucun balisage n'est encore matérialisé à l'heure actuelle. Les limites naturelles semblent être connues des populations riveraines. A noter que

<sup>1</sup> Article 14 de l'arrêté de création n°A/2009/3997/MPA/MEDD/SGG du 29 décembre 2009.

la densité d'occupation des sols est faible : seules 7 familles sont installées dans la zone.

#### **Le règlement de l'AP :**

L'arrêté de création précise en son article 20, les activités interdites à l'intérieur des aires de protection intégrale : la chasse, la pêche, l'exploitation agricole, forestière, minière, la pollution, les mises à feu, etc. En outre les aires centrales sont purgées de tous droits d'usage (Art. 21 de l'arrêté de création) mais les activités culturelles traditionnelles peuvent toutefois s'y poursuivre.

#### **L'application de la loi :**

A l'heure actuelle le comité de gestion chargé de mettre œuvre la gestion de l'AMP et notamment l'application de la loi n'est pas encore fonctionnel.

#### **Inventaires des ressources :**

Un certain nombre d'inventaires ont déjà été réalisés :

- Inventaire sur la flore et la faune réalisé par la Direction Nationale des Forêts et de la Faune ;
- Etude sur les ressources halieutiques réalisée par le Centre National des recherches Halieutiques de Boussoura (CNRHB) ;
- Etude sur les activités socioéconomiques réalisée par le CNRHB ;
- Etude sur les activités agrosylvopastorales réalisée par l'Université de Paris ;
- Etudes ornithologiques (Cyril LAFFARGNE) ;
- Enquête sur les efforts de pêche dans les différents débarcadères.

Cependant l'information disponible pourrait être complétée par des études supplémentaires sur la petite faune, les ressources halieutiques et les habitats sensibles.

## **2- Planification : A quoi veut-on arriver ?**

#### **Objectifs cités dans le projet de plan de gestion :**

- Contribuer à la protection et à la conservation de la diversité biologique et socio-culturelle du Complexe des Îles Tristao ;

- Améliorer les conditions de vie des populations, à travers une gestion participative des parties prenantes, au bénéfice des générations présentes et futures.

La réalisation de ces objectifs généraux se fera notamment par la conservation des écosystèmes et de la biodiversité en cogestion avec les populations, par la promotion d'activités génératrices de revenus compatibles avec une utilisation durable des ressources, par la promotion de la recherche, de l'éducation environnementale, etc.

#### **Configuration de l'AP :**

La réserve englobe des aires de protection intégrale et entourées d'aires connexes (Article. 2 de l'arrêté de création). Dans ces aires connexes peuvent être pratiqués de manière raisonnée : l'agriculture, la pêche, la chasse, la saliculture, la cueillette, le pastoralisme, etc.

Le projet de plan de gestion mentionne que dans les aires centrales, la pêche est réservée exclusivement aux résidents et pour des fins alimentaires et cérémonielles.

#### **Plan de gestion/aménagement :**

Un projet de plan de gestion a été élaboré mais il n'a pas encore été validé.

#### **Plan de travail :**

Il existe un plan de travail inspiré du plan de travail triennal précédent (2006-2008).

#### **Suivi évaluation :**

Les indicateurs de suivi de l'évolution des ressources naturelles en fonction des activités de gestion, n'ont pas été définis.

## **3- Intrants : De quoi a-t-on besoin ?**

#### **Moyens humains :**

L'équipe de gestion est constituée par le comité de gestion composé de représentants de toutes les parties prenantes de l'AMP et de personnel

détaché du Ministère chargé des aires protégées (2 fonctionnaires) ainsi que d'un fonctionnaire du Centre National des sciences halieutiques de Boussoura (CNSHB).

#### **Recherche :**

Le Centre National des Recherches Halieutiques de Boussoura (CNRHB) travaille avec l'AMP sur les aspects relatifs aux ressources halieutiques et les activités socioéconomiques qui en découlent.

#### **Moyens financiers :**

Le budget annuel de fonctionnement s'élève à 40 000 euros alloués par la FIBA. L'Etat n'intervient qu'en termes de paiement des salaires des deux fonctionnaires qui y sont détachés.

### **4- Processus de gestion : Comment s'y prend-on ?**

#### **Gestion des ressources naturelles:**

Les processus et mécanismes de gestion des ressources naturelles sont abordés mais non explicités dans le projet de plan de gestion. Le comité de gestion de l'AMP n'étant pas encore fonctionnel, seules les zones traditionnellement protégées par les populations locales font l'objet d'interdits sur l'utilisation de leurs ressources: site culturel de Yamponi et les forêts sacrées de Kamkan et de Kampente.

#### **Gestion du personnel :**

Le comité de gestion en charge du suivi des activités sur l'AMP est composé entre autre de deux personnes issues de la Division du Ministère en charge des aires protégées. Ces personnes ont pour principales occupations :

**(1)** le travail avec les communautés locales ; **(2)** l'éducation et sensibilisation ; **(3)** l'application de la loi et surveillance.

Les différents membres du comité de gestion (dont le personnel détaché de l'administration) manquent de compétences en termes de suivi écologique, en technique de gestion participative et en mode de gestion des AP.

#### **Gestion du budget :**

Les modalités de gestion du budget de fonctionnement suivent les procédures imposées par le bailleur (FIBA).

#### **Infrastructure et équipement :**

Il n'y a pas d'infrastructures d'aménagement de l'AP. Seule une maison d'habitation est allouée aux gestionnaires. Les équipements se résument à une barque motorisée.

#### **Education et Sensibilisation :**

La sensibilisation se fait via des causeries ponctuelles dans les villages. Elle ne découle pas d'une programmation globale. Les thèmes abordés sont inspirés de ceux évoqués dans le plan triennal 2006-2008.

#### **Interactions avec les utilisateurs des sols voisins (public et privé) :**

Ces interactions se résument aux prises de contacts ponctuelles avec la population au moment des activités de sensibilisation.

#### **Place des communautés locales dans les prises de décisions relatives à la gestion de l'AP :**

Les comités villageois ont pour vocation de participer à l'identification des mesures de gestion de chaque zone de gestion de l'AP puis d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion au niveau de chaque village. Les comités de district jouent le même rôle mais au niveau du district. Ces deux types de comités sont supervisés par l'assemblée générale de l'AMP. Parallèlement à cela, le comité de gestion est l'organe exécutif de la mise en œuvre du plan de gestion au niveau de toute l'AMP. Les prises de décision se font par consensus au sein du comité de gestion. Faute de consensus, les décisions doivent être prises par vote à la majorité des membres présents.

#### **Tourisme :**

Le tourisme n'est pas du tout développé à l'heure actuelle. Il n'y a pas de touristes.

## 5- Résultats: Qu'a-t-on réalisé ? et qu'est ce qui a changé ?

### **Accueil visiteurs :**

Il n'y a pas de structure spécialement dédiée à recevoir des visiteurs.

### **Droits et taxes :**

Si des taxes et amendes sont théoriquement applicables en cas d'infractions (telles qu'énumérées dans l'arrêté de création), elles ne sont toutefois pas perçues. La clé de répartition des produits issus de ces taxes et amendes n'a pas encore été définie.

### **Etat des lieux :**

La biodiversité et les valeurs écologiques seraient relativement peu affectées car les pressions qui s'y exercent proviennent d'une population riveraine de faible densité. La zone est de plus relativement protégée d'autres pressions allochtones par son enclavement.

### **Accès :**

L'accès à l'AP est facile car elle est accessible par mer sur toute son étendue. Le contrôle de cet accès est en théorie assuré par les comités de gestion villageois.

### **Retombées économiques pour les communautés:**

L'AMP n'a pas dégagé d'emploi ou de retombées économiques directes pour les populations locales. Elles utilisent les ressources naturelles de l'AMP pour subvenir à leur subsistance. Certains projets évoluant dans la zone ont appuyé la mise en place de groupements d'intérêts économiques.